



0.1 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**LOT UNIQUE: TERRASSEMENT – VRD – REVETEMENTS -
SIGNALISATION**

Date et heure limite de remise des Offres:

Lundi 13 mai 2024 à 12h00

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	4
3.3 - Contrôle technique.....	4
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Présentation des variantes.....	7
6.3 - Visites sur site	7
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	9
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours	12
10 - Clauses complémentaires	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Les travaux d'aménagement d'un parking rue des Varchères sur la commune de Perrignier et la réfection du trottoir communal. L'aménagement se compose en deux secteurs distincts. Le premier secteur concerné, 'Parking Tranche Ferme et second secteur 'Trottoir' pour une longueur à aménager de 250 ml. Une tranche optionnelle 1 est également proposée consistant à une extension du parking de la Tranche Ferme.

Le détail des travaux est indiqué aux CCTP.

Pour cette opération la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Perrignier

Lieu(x) d'exécution :

Territoire communal de Perrignier.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché fait l'objet d'un lot unique : Terrassements /VRD/Revêtements/Signalisation

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
Unique	45112500-0	Travaux de terrassement
	44912400-0	Bordures
	44113310-1	Matériaux routiers enrobés

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Dans un souci de continuité du service public, les prestations objet de l'accord-cadre ne doivent pas être perturbées par la défaillance de l'un des membres du groupement.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

CANEL INGENIERIE INFRASTRUCTURE
36 Avenue de Senevulaz
74200 THONON LES BAINS

Tél. : 04.50.84.57.58

Courriel : abollery@canel-ingenierie.com

Elle est représentée par M. Arnaud BOLLERY.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par les maîtres d'ouvrages est AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR -

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Sera consulté ultérieurement

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé dans l'Acte d'Engagement et ne peut en aucun cas être prolongé.

Le délai global d'exécution des prestations est de 3mois (hors période de préparation de 2 semaines).

A titre indicatif, la date prévisionnelle de début des prestations est Juin 2024.

L'exécution des prestations et le démarrage de la phase de préparation débutent à compter de la date de notification du marché.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la nécessité de mettre en œuvre ses interventions de façon relativement précise et dans un délai ciblé, ceci dans le but de minimiser les nuisances aux riverains et aux différents usagers.

Les délais prévisionnels d'exécution sont les suivants :

* lot unique = Terrassement / VRD / Revêtements / Signalisation : 3 mois

- Période de préparation = 2 semaines
- TRANCHE FERME : 2 mois
- TRANCHE OPTIONNELLE 1 : 1 mois

Délais d'Exécution des travaux à partir OS démarrage travaux pour la tranche ferme= 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrer les travaux

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement pour chaque lot (AE) et ses annexes
- Le formulaire DC4 relatif à la sous-traitance
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux deux lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot et leurs annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chaque lot
- Les plans
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Dossier d'exploitation sous chantier
- Plan général de coordination

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

En application de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement par le biais:

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
<p>Pour le lot unique : FNTP 2321 et 2322 - terrassements courants, VRD FNTP 3641 et 3642 Réfection et remblais de tranchées FNTP 347 - petits ouvrages divers en maçonnerie FNTP 756 Traitement et réutilisation de matériaux FNTP 346 Pose de bordures et caniveau Au titre des références seront présentées au moins 3 références sur des projets similaires (taille, type, etc...) datant de moins de 3 ans. FNTP 3421 enrobés classiques FNTP 3713 mise en œuvre de produits de marquage routier pour signalisation routière Au titre des références seront présentées au moins 3 références sur des projets similaires (taille, type, etc...) datant de moins de 3 ans.</p>

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement du lot (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Il servira à l'analyse de la valeur technique des offres et celui du candidat retenu sera rendu contractuel. <u>Le mémoire sera limité à 15 pages</u> format A4 recto verso y compris annexes. Ces dernières ne pourront contenir que les CV, fiches de procédures, ... Le détail quantitatif estimatif (DQE) dont les quantités, contrairement aux prix unitaires, ne seront pas contractuelles.	Non
Le formulaire DC4 en cas de sous-traitance	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

6.3 - Visites sur site

Sans objet

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... Pendant le délai de
ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [https:// www.mp74.fr](https://www.mp74.fr)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Commune de Perrignier
165 RUE DE LA MAIRIE
74550 Perrignier**

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : xls, word, pdf, zip.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Lors du dépôt, chaque pièce devra être nommée ainsi que les pièces composant les éventuels fichiers zip.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot unique

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique des prestations et dispositions techniques proposées par l'entreprise avec les sous-critères suivants :	30.0 %
<u>2.1 - Qualité des moyens humains et matériels affectés au chantier</u> - Nombre de personnes affectées au chantier en précisant leur rôle, CV ou/et références du conducteur de travaux et du chef de chantier - Tout matériel et moyens affecté et approprié au chantier (terrassement, fournisseurs, sous-traitants, fournitures ...) - Description des procédés d'exécution travaux et entretien	25 (Coefficient 2.5)
<u>2.2 - Qualité de la méthodologie générale de réalisation des travaux</u> -Phasage des travaux, -Proposition de planning prévisionnel et méthodes de réalisation des différentes tâches du chantier (explication et mise en œuvre des tâches et points particuliers du chantier) -Mesures prises pour assurer la sécurité propre au chantier (sécurité des usagers, intervention des secours, communication aux riverains) -Prise en compte des contraintes et organisation du chantier (proposition d'implantation et composition de la base vie, circulation, accès, travaux connexes, coactivités, gestion du chantier et protection des travaux après mise en circulation, etc.) -Interface et point d'arrêts/contrôle	50 (Coefficient 5)
<u>2.3- Limitation des impacts environnementaux et sociétaux</u> -Utilisation de matériaux recyclés/réutilisation déblais -Réduction de la consommation d'énergie fossile (usage des engins, camions, fourgons, ...) -Gestion des nuisances (bruit, propreté)	25 (Coefficient 2.5)

Méthode de notation :

1/ Valeur technique : La note technique obtenue est une note sur 100.

Chaque sous critère est noté sur 10 selon le barème ci-dessous :

Note 0 : Absence de renseignements techniques, aucune information, thème non abordé, ne répond pas aux exigences

Note de 1 à 2 : Très insuffisant, les informations ne permettent pas de porter un jugement

Note de 3 à 4 : Passable, les thèmes majeurs ne sont pas traités

Note de 5 à 6 : Moyen, généraliste, l'ensemble des attentes est couvert mais explicité sommairement

Note de 7 à 8 : Satisfaisant, correspond "globalement" aux attentes

Note de 9 à 10 : Optimisé, très bon, excellent, correspond parfaitement aux attentes

La note obtenue sur 10 est affectée du coefficient de pondération correspondant

2/ Prix :

Le prix sera comparé à partir de la formule suivante : (Offre DQE la moins disante / Offre DQE du candidat) x 100

3/ La note globale sur 100 sera calculée de la manière suivante :

Pour le lot unique : (70% x note prix) + (30% x note valeur technique)

Détection et traitement des offres anormalement basses : L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre détectée comme anormalement basse fera l'objet d'un examen particulier dans les conditions suivantes : le représentant du pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans un délai déterminé par le pouvoir adjudicateur, à compter de l'envoi de la demande, fournir par écrit les justifications qu'ils jugent suffisantes.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées, les prix du BPU prévaudront, et le montant de l'offre sera rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces erreurs. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Suite à l'analyse des offres et à leur classement, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager une négociation avec le ou le(s) candidat(s) de son choix, sur l'ensemble des critères de jugement des offres. Cette négociation sera menée sur la base d'un classement des offres reçues.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer les marchés sans négociation préalable, en fonction de la qualité des offres reçues et du classement effectué.

Si le pouvoir adjudicateur décide de négocier, la procédure de négociation pourra se dérouler en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier.

Les notes attribuées pourront être modifiées à l'issue des entretiens de négociation.

Cette négociation prendra la forme d'échanges écrits, et/ou d'une réunion individuelle avec les candidats sélectionnés, et sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les soumissionnaires.

Elle pourra porter sur l'ensemble des critères et visera à vérifier l'adéquation de l'offre avec les besoins du maître d'ouvrage ainsi qu'à préciser les points en attente éventuels.

A l'issue des réunions individuelles, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de demander confirmation écrite des précisions, compléments ou modifications négociées. Le ou les candidat(s) disposeront alors d'un délai qui pourra ne pas excéder deux jours à compter de la date de réception de la demande pour faire parvenir si nécessaire une confirmation écrite des éléments abordés lors de la négociation, et venant préciser, compléter ou modifier l'offre initiale, ainsi que l'incidence sur le prix de la prestation.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informe les soumissionnaires dont l'offre n'a pas encore été éliminée et fixe une date limite commune pour la présentation d'éventuelles offres nouvelles ou modifiées.

Le pouvoir adjudicateur déterminera la note de chaque candidat en fonction des critères de jugement au vu des offres finales négociées, et proposera à la commission le classement final des offres et le choix du lauréat.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Notification du marché : le marché sera ensuite notifié à l'attributaire par voie électronique, via la plateforme de dématérialisation marches-publics.info ; lorsqu'ils retirent le DCE sur la plateforme de dématérialisation, les candidats fournissent une adresse mail obligatoirement ; la notification du marché sera faite à cette adresse.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [https:// www.mp74.fr](https://www.mp74.fr)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun- BP 1135 - 38022 GRENOBLE CEDEX 1

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Par voie postale, courriel ou télécopie

Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE CEDEX 1
Tél : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Par voie dématérialisée

Sur Internet via le portail « Télérecours citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges
79 Cours Charlemagne - 69002 LYON

10 - Clauses complémentaires

Signature des offres : La signature électronique des offres n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. Si le candidat retenu souhaite signer électroniquement son offre, il devra posséder une signature électronique avancée, basée sur un certificat qualifié et conforme au règlement européen eIDAS. Un certificat « qualifié » est un certificat délivré soit par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen du 23/07/2014, soit par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences de l'annexe I dudit règlement.